



**Convention sur la  
diversité biologique**

Distr.  
GENERAL

UNEP/CBD/COP/11/1  
1 mai 2012

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

RÉUNION DE LA RÉGION DE L'AFRIQUE  
POUR LES COMMUNAUTÉS  
AUTOCHTONES ET LOCALES EN  
PRÉPARATION À LA ONZIÈME  
CONFÉRENCE DES PARTIES  
Bujumbura, Burundi, 9 au 14 juin 2012

**ORDRE DU JOUR ANNOTÉ**

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions organisationnelles.
3. Introduction à la Convention sur la diversité biologique, incluant notamment la participation des communautés autochtones et locales (CAL) aux travaux de la Convention.
4. Introduction aux Articles 8(j), 10(c), et dispositions connexes:
  - (i) Focus sur l'Article 8(j) et la onzième réunion de la Conférence des Parties;
  - (ii) Focus sur l'Article 10(c) et la onzième réunion de la Conférence des Parties.
5. Stratégie 2011-2020 pour la biodiversité et les objectifs d'Aichi pour la biodiversité.
6. Introduction au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation:
  - (i) Historique;
  - (ii) Aperçu général du Protocole, en particulier les dispositions qui sont pertinentes pour les communautés autochtones et locales;
  - (iii) Point de vues issus du Forum autochtone international sur la biodiversité.
7. Mise en œuvre du Protocole de Nagoya en Afrique, processus en cours aux niveaux régional et national et le rôle des CAL<sup>1</sup>
8. Discussions préparatoires des représentants des communautés autochtones et locales pour la onzième réunion de la Conférence des Parties.
9. Autres questions.
10. Clôture de l'atelier.

-----

<sup>1</sup> Incluant le rôle des protocoles des communautés.

Le présent document a fait l'objet d'un tirage limité dans le souci de minimiser l'impact écologique des activités du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU pour une organisation sans effet sur le climat. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.